



Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée lors de votre assemblée générale du 4 juin 2008, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association RADIO EUROPEENNE NANTAISE tels qu'ils sont joints au présent rapport (page 3 à 16 ci-après),
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 07 mars 2011.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe « Changements de méthodes » concernant l'incidence de la comptabilisation pour la première année de la provision pour engagement de retraite décrite en Annexe 2 pour un montant de 1 231 €.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note de l'annexe 2 expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la constitution pour la première année de la provision pour engagement de retraite.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation comptable qui en est faite.

L'engagement en matière de retraite s'élève à la clôture à 1 231 €. Cet engagement a fait l'objet d'une provision pour charges sur l'exercice comptable en totalité pour un montant de 1 231 € compte tenu du faible montant de la provision.

Les appréciations, ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations synthétiques préparées pour la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 à l'assemblée générale, étant précisé qu'aucun commentaire de gestion n'a été porté à notre appréciation.

Fait à Nantes,
Le 8 mars 2011
Pour EQUIVALENCES AUDIT SARL


O. MOCQUARD
Commissaire aux comptes

EQUIVALENCES AUDIT SARL

Société de Commissariat aux Comptes

8, rue des Saumonières - B.P. 42435 - 44324 NANTES Cedex 3

EQUIVALENCES AUDIT
Commissariat aux Comptes**BILAN AU**

ACTIF	EXERCICE 2010			EXERCICE
	BRUT	AMORT./PROV.	NET	2009
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	9 027,12	8 302,61	724,51	1 408,34
Immobilisations corporelles				
Matériel audiovisuel	84 067,32	53 341,09	30 726,23	47 293,99
Matériel de bureau et informatique	15 765,35	10 459,48	5 305,87	3 676,89
Mobilier	5 920,77	2 902,67	3 018,10	3 868,59
Immobilisations financières (1)				
Titres de participation	564,25		564,25	564,25
Dépôts et cautionnements versés	1 063,83		1 063,83	1 100,00
	116 408,64	75 005,85	41 402,79	57 912,06
ACTIF CIRCULANT				
Créances (2)				
Fournisseurs débiteurs	241,76		241,76	228,44
Clients et comptes rattachés	3 348,05		3 348,05	765,00
Clients, factures à établir				6 250,00
Personnel, avances et acomptes	30,00		30,00	30,00
Subventions à recevoir	44 532,17		44 532,17	40 044,74
Produits à recevoir	1 552,30		1 552,30	1 973,47
Disponibilités				
Caisse d'Epargne	6 638,73		6 638,73	2 256,48
Crédit Coopératif	54 173,59		54 173,59	71 973,32
Crédit Mutuel				872,46
Livret Caisse d'Epargne	72 536,08		72 536,08	77 216,04
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance (2)	2 696,78		2 696,78	4 562,43
	185 749,46		185 749,46	206 172,38
TOTAL DE L'ACTIF	302 158,10	75 005,85	227 152,25	264 084,44

(1) dont à moins d'un an : néant

(2) dont à plus d'un an : néant

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE
	2010	2009
FONDS PROPRES ET RESERVES		
Report à nouveau	72 229,16	65 428,92
Résultat de l'exercice	6 582,92	6 800,24
Subventions d'investissement	30 573,89	46 982,01
- Quote-part inscrite au compte de résultat	87 700,00 -57 126,11	
	109 385,97	119 211,17
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
	2 670,98	30 000,00
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts	19 877,18	31 033,91
Intérêts courus à payer	15,53	15,53
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs	21 233,59	5 461,18
Fournisseurs, factures non parvenues	12 397,95	12 997,64
Dettes fiscales et sociales		
Personnel, rémunérations dues		3,65
Personnel, provision pour congés à payer	11 662,13	10 282,89
Personnel, charges à payer	1 921,13	5 773,57
Organismes sociaux	33 160,06	33 720,10
Organismes sociaux, charges à payer	3 595,59	5 332,73
Taxe sur les salaires	7 413,00	7 043,00
Etat, charges à payer	2 306,02	2 285,74
Autres dettes		
Créditeurs divers	17,44	14,55
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	1 495,68	908,78
	115 095,30	114 873,27
TOTAL DU PASSIF	227 152,25	264 084,44

(1) dont à plus d'un an : 8 149,66 €
dont à moins d'un an : 106 945,64 €

(2) dont découverts bancaires : néant

COMpte DE RESULTAT DU 1er JANVIER 2010 AU 31 DECEMBRE 2010

CHARGES	2010	2009	PRODUITS	2010	2009
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats	1 519,20	5 062,32	Ventes et prestations de services	9 869,50	34 500,04
Achats de fournitures consommables	16 804,53	4 300,30	Subventions d'exploitation	379 603,70	379 298,24
Autres charges externes (1)	91 374,07	82 361,06	Autres produits	8 914,00	230,00
Impôts, taxes et versements assimilés	9 679,68	11 268,08	Reprises sur provisions	30 000,00	17 000,00
Rémunération du personnel	231 219,51	232 785,32	Transferts de charges	9 076,89	5 006,25
Charges sociales	49 938,77	50 086,56			
Dotations aux amortissements	20 426,35	22 885,70			
Dotations aux provisions	2 670,98	10 000,00			
Autres charges de gestion courante	13 138,19	13 753,13			
	436 771,28	432 502,47		437 464,09	436 044,53
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts et charges assimilées	1 334,48	1 859,81	Intérêts et produits assimilés	2 344,80	1 626,10
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 012,21	23 620,53	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8,31	516,86
Dotations aux amortissements exceptionnels	1 524,43		Produits exceptionnels sur opérations en capital	16 408,12	16 595,56
	11 536,64	23 620,53	REPRISE SUR ENGAG. SUR FONDS DEDIES	16 416,43	17 112,42
TOTAL DES CHARGES	449 642,40	457 982,81	TOTAL DES PRODUITS	456 225,32	464 783,05
RESULTAT (Excédent)	6 582,92	6 800,24			
	456 225,32	464 783,05		456 225,32	464 783,05
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Personnel bénévole	38 858,00	29 592,00	Bénévolat	38 858,00	29 592,00

(1) dont redevances de crédit-bail : 18 322,56 €

Cet exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2010 au

31 décembre 2010.

Les revenus de l'association Eur@dionNantes ne sont pas soumis à l'impôt sur les

bénéfices.

Le bilan dont le total est de 227 152,25 € et le compte de résultat présenté sous forme de compte dégageant un excédent de 6 582,92 €.

Ce résultat se ventile ainsi :

. Résultat courant 1 703,13 €
 . Résultat exceptionnel 4 879,79 €

Résultat comptable (Excédent) 6 582,92 €

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

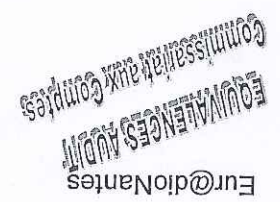
L'association a adopté la présentation simplifiée de son annexe comme il y autorise un règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) en date du 03/11/2005 pour les

structures ne dépassant pas certains seuils.

Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au dossier présent et celles jugées non significatives ne sont pas présentées.

SOMMAIRE

Annexe 1 - Règles et méthodes comptables	6 à 8/15
Annexe 2 - Changements de méthodes	8/15
Annexe 3 - Tableau des immobilisations	9/15
Annexe 4 - Tableau des amortissements	9/15
Annexe 5 - Tableau des subventions d'investissement	10/15
Annexe 6 - Tableau des amortissements des subventions d'investissement	10/15
Annexe 7 - Tableau des provisions	10/15
Annexe 8 - Etat des échéances des créances et dettes	11/15
Annexe 9 - Détail des comptes de régularisation, charges à payer et produits à recevoir	12 et 13/15
Annexe 10 - Informations sur les contrats de crédit-bail	14/15
Annexe 11 - Détail des engagements	15/15



Eur@dionNantes

ANNEXE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Règlement C.R.C. n° 99-01 et 99-03)

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présupposant de la continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ils n'influencent pas ainsi les charges et produits d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels 2 à 3 ans

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Comme l'y autorise le règlement du CRC du 3/11/2005, l'association a retenu, pour l'amortissement de ses immobilisations :

- la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation pour les immobilisations non décomposables à l'origine,

- la méthode par composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel audiovisuel 3 à 10 ans

- Matériel de bureau et informatique 3 ans

- Mobilier 5 à 10 ans

c) Créances

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)**d) Provisions pour risques et charges**Provision pour risque de non versement de subventions

Une subvention de fonctionnement de 65 420,86 € a été accordée à Eur@dioNantes par la Commission Européenne au titre de l'exercice 2010. La convention fait mention de la possibilité de reprendre une partie de cette subvention en cas d'excédent de la structure. Au vu du résultat de l'association, il a été décidé de constituer une provision pour risque de 1 439,98 €. Cette somme correspond à la quote-part de la subvention de la Commission Européenne par rapport au montant global des subventions et appliqué sur le résultat avant provision.

e) Indemnité pour départ à la retraite

L'indemnité pour départ à la retraite comptabilisée au 31/12/2010 pour la première fois (voir annexe 2 - Changements de méthodes) a été évaluée en retenant les critères suivants :

Les principaux paramètres retenus sont les suivants :

- Indemnité légale
- Table de mortalité : TV88/90
- Taux d'actualisation : 2,5 %
- Progression des salaires : 2 % constant
- Initiative du départ : salarié
- Age de départ : 65 ans
- Rotation du personnel : faible pour les cadres et fort pour les non-cadres
- Méthode de calcul : rétrospective prorata temporis
- Taux de charges sociales : 27 % pour les journalistes cadres, 46 % pour les non journalistes cadres et 32 % pour les non journalistes non cadres

f) Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Pour répondre à l'article 20 de la Loi n° 2006 - 586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons qu'ils n'ont reçu aucune rémunération et ne bénéficient d'aucun avantage en nature pour cet exercice.

g) Valorisation du bénévolat

Les heures de bénévolat, effectuées par les membres de l'association dans le cadre de la préparation et de l'animation d'émissions ont été valorisées sur la base du salaire d'un journaliste (charges comprises) soit 2 736,50 heures à 14,20 € soit 38 858 €.

La somme de 38 858 € a été inscrite au pied du compte de résultat sous la rubrique « Évaluation des contributions volontaires en nature ».

ANNEXE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)

h) Engagements en matière de Droit Individuel à la Formation (DIF)

La loi n°2004-391 du 4 mai 2004, instaure pour les salariés un droit individuel à la formation ; les droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice s'élèvent à 284 heures.

ANNEXE 2 - CHANGEMENTS DE METHODES

L'association a décidé de comptabiliser, pour la première fois, une provision pour départ à la retraite. Celle ci s'élève à 1 231 € au 31 décembre 2010.

L'intégralité de cette provision a été inscrite au compte de résultat 2010 et imputée, par conséquent, entièrement sur le résultat de cet exercice contrairement à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité qui aurait voulu que seule la variation 2010 de cette provision soit déduite du résultat de 2010 et que le montant correspondant aux droits acquis antérieurement soit imputé sur les fonds propres.

ANNEXE 3 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	VALEUR BRUTE AU 31/12/2009	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2010
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	8 717,36	309,76		9 027,12
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel audiovisuel	86 937,53		2 870,21	84 067,32
Matériel de bureau et informatique	10 706,27	5 167,92	108,84	15 765,35
Mobilier	5 920,77			5 920,77
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participation	564,25			564,25
Dépôts et cautionnements versés	1 100,00		36,17	1 063,83
	113 946,18	5 477,68	3 015,22	116 408,64

ANNEXE 4 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	MONTANT DES AMORTISSEMENTS CUMULES AU 31/12/2009	DOTATIONS DE L'EXERCICE (1)	DIMINUTIONS D' AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	MONTANT DES AMORTISSEMENTS CUMULES AU 31/12/2010
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	7 309,02	993,59		8 302,61
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel audiovisuel	39 643,54	16 567,76	2 870,21	53 341,09
Matériel de bureau et informatique	7 029,38	3 538,94	108,84	10 459,48
Mobilier	2 052,18	850,49		2 902,67
	56 034,12	21 950,78	2 979,05	75 005,85

(1) dotations linéaires dont dotations exceptionnelles : 1 524,43 €

ANNEXE 5 - TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

RUBRIQUES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2009	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2010
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
	Subvention Ville de Nantes	50 000,00			50 000,00
	Subvention FSER	16 000,00			16 000,00
	Subvention Nantes TV Cable	8 000,00			8 000,00
	Subvention Ministère de la Culture et de la Communication	13 700,00			13 700,00
	TOTAUX	87 700,00			87 700,00

ANNEXE 6 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

RUBRIQUES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS	MONTANT DES AMORTISSEMENTS CUMULES AU 31/12/2009	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS D' AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	MONTANT DES AMORTISSEMENTS CUMULES AU 31/12/2010
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
	Subvention Ville de Nantes	28 011,71	8 900,87		36 912,58
	Subvention FSER	5 644,60	2 182,66		7 827,26
	Subvention Nantes TV Cable	1 607,18	1 600,05		3 207,23
	Subvention Ministère de la Culture et de la Communication	5 454,50	3 724,54		9 179,04
	TOTAUX	40 717,99	16 408,12		57 126,11

ANNEXE 7 - TABLEAU DES PROVISIONS

RUBRIQUES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS	MONTANT DES PROVISIONS COMPTABILISEES AU 31/12/2009	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	MONTANT DES PROVISIONS COMPTABILISEES AU 31/12/2010
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
	Provision pour litige	30 000,00		30 000,00	
	Provision pour départ à la retraite		1 231,00		1 231,00
	Provision pour risque de non versement de subvention		1 439,98		1 439,98
	TOTAUX	30 000,00	2 670,98	30 000,00	2 670,98

ANNEXE 8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

CREANCES	Montant brut	Degré de liquidité		DETTE	Montant brut	Degré d'exigibilité	
		A moins d'1 an	A plus d'1 an			A moins d'1 an	A plus de 5 ans
ACTIF IMMOBILISE Titres de participation	564,25		564,25	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	19 877,18	11 727,52	
Dépôts et cautionnements versés	1 063,83		1 063,83	Emprunts	15,53	15,53	
CREANCES				Intérêts courus à payer			8 149,66
Fournisseurs débiteurs	241,76	241,76		DETTES FOURNISSEURS ET CPTES RATTACHES	21 233,59	21 233,59	
Clients et comptes rattachés	3 348,05	3 348,05		Fournisseurs	12 397,95	12 397,95	
Personnel, avances et acomptes	30,00	30,00		Fournisseurs, factures non parvenues			
Subventions à recevoir	44 532,17	44 532,17		DETTES FISCALES ET SOCIALES	11 662,13	11 662,13	
Produits à recevoir	1 552,30	1 552,30		Personnel, provision pour congés à payer	1 921,13	1 921,13	
				Personnel, charges à payer	33 160,06	33 160,06	
				Organismes sociaux	3 595,59	3 595,59	
				Organismes sociaux, charges à payer	7 413,00	7 413,00	
				Taxe sur les salaires	2 306,02	2 306,02	
				Etat, charges à payer			
COMPTES DE REGULARISATION				AUTRES DETTES	17,44	17,44	
Charges constatées d'avance	2 696,78	2 696,78		Créditeurs divers			
TOTAL	54 029,14	52 401,06	1 628,08	COMPTES DE REGULARISATION	1 495,68	1 495,68	
				Produits constatés d'avance			
				TOTAL	115 095,30	106 945,64	8 149,66

(1) dont emprunts souscrits en cours d'exercice : néant
dont emprunts remboursés en cours d'exercice : 11 156,73 €

**ANNEXE 9 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION, PRODUITS
A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER**

SUBVENTIONS A RECEVOIR

Subventions Conseil Régional des Pays de la Loire	30 500,00
Subventions Commission Européenne	13 084,17
Participation emploi tremplin	948,00
	<hr/>
	44 532,17
	=====

PRODUITS A RECEVOIR

Aides à l'emploi	600,00
Remboursements divers	952,30
	<hr/>
	1 552,30
	=====

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Crédit-bail mobilier	810,87
Entretien et réparations	932,68
Frais postaux et de télécommunication	34,68
Redevance pour dépôt de marque	231,67
Locations mobilières	114,72
Droits d'auteurs	572,16
	<hr/>
	2 696,78
	=====

INTERETS COURUS A PAYER

Agios bancaires	15,53
	=====

PERSONNEL, PROVISION POUR CONGES A PAYER

Provision pour congés à payer au 31/12/2010	11 662,13
	=====

**ANNEXE 9 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION, PRODUITS
A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER (SUITE)**

PERSONNEL, CHARGES A PAYER

Frais avancés par salariés	353,93
Prime de précarité	1 567,20
	<hr/>
	1 921,13
	=====

ORGANISMES SOCIAUX, CHARGES A PAYER

Charges sociales sur provision pour congés à payer au 31/12/2010	3 295,53
Charges sociales sur indemnité de précarité	300,06
	<hr/>
	3 595,59
	=====

ETAT, CHARGES A PAYER

Participation à la formation professionnelle continue	2 306,02
	=====

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Participation emploi tremplin	908,78
Remboursement frais	586,90
	<hr/>
	1 495,68
	=====

ANNEXE 10 - INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

NATURE	MATERIEL AUDIOVISUEL	MATERIEL INFORMATIQUE
Valeur d'origine HT	26 460,40	28 334,81
Date	20/05/2007	15/07/2007
Durée du contrat	48 mois	48 mois
AMORTISSEMENTS		
- Taux d'amortissement	20,00%	25,00%
- Cumul des exercices antérieurs	19 183,79	17 414,10
- Dotation de l'exercice	5 292,08	7 083,70
TOTAL	24 475,87	24 497,80
REDEVANCES PAYEES		
- Cumul des exercices antérieurs	24 067,84	23 242,80
- Dans l'exercice	9 025,44	9 297,12
TOTAL	33 093,28	32 539,92
REDEVANCES RESTANT DUES	3 008,48	4 648,56
VALEUR RESIDUELLE DE RACHAT H.T.	264,60	283,35

ANNEXE 11 - DETAIL DES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS DONNES

COUT DE L'EMPRUNT	ORGANISME FINANCEUR	DATE D'EMPRUNT	DUREE	DERNIERE ECHEANCE	MONTANT DES REMBOURSEM.	OBJET	INTERETS RESTANTS DUS
55 000,00	Crédit Coopératif	22/08/2007	60,00	22/08/2012	M 1 037,92	Acquisition matériel	881,07

M = mensuel